

ARRETE INDIVIDUEL N° AI2025-81
portant Permission de voirie

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

VU, La demande en date du 1^{er} juillet 2025 par laquelle M. Daniel OURSELIN, demeurant à Saint-Germain-sur-Ay (50430) 14 rue des Mares sollicite l'autorisation de réaliser des travaux d'aménagement d'un nouvel accès, de 10 mètres de largeur sans franchissement de fossé, à la parcelle cadastrée AH 336 par la voie communale 3 à Saint-Germain-sur-Ay (50430),

ARRETE

Article 1^{er} : Autorisation

M. Daniel OURSELIN, demeurant à Saint-Germain-sur-Ay (50430) 14 rue des Mares est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : travaux d'aménagement d'un nouvel accès, de 10 mètres de largeur sans franchissement de fossé, à la parcelle cadastrée AH 336 par la voie communale 3 à Saint-Germain-sur-Ay (50430).

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est accordée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 : Autres formalités administratives

Il est expressément rappelé que le présent arrêté ne vaut pas arrêté de circulation.

Fait à Saint-Germain-Ay,
le 8 septembre 2025
Le Maire,
Christophe GILLES

